



Procès-Verbal

Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 12
18 janvier 2024

Par courriel : Jean-Luc Briand, Président de la Commission
Maxence Desmas, Benjamin Huteau, Manuel Vinet, Jérémy Jannault
Assiste : Isabelle Perrette

Préambule :

M. Jean-Luc Briand, membre du club de Pont-Château Aos (540404), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Manuel Vinet, membre du club de Couëron Chabossière Fc (501979) et du GF Loire et Cens (560173), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et groupement.
M. Maxence Desmas, membre du club de La Chapelle des Marais (501941) et du GJ ASL FCCM (560849), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et groupement.
M. Jérémy Jannault, membre du club de St-Herblain Uf (522724), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Benjamin Huteau, membre du club de St-Julien Divatte FC (581162), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 11 du 04 janvier 2024 sans réserve.

2. Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

- Toutes les feuilles de match du week-end des 6 et 13 janvier 2024 ont été reçues.

3. Festival Foot U13 Pitch Féminin

60 équipes sont engagées.

- Tour 1 du 27 janvier 2024

La Commission a établi 15 centres de 4 équipes sous forme de mini-championnat qui figurent en annexe.

Journée

H0 : 1-2 et 3-4

H+25 min : 1-3 et 2-4

H+50 min : 1-4 et 2-3

Foot à 8 - U13 : 20 minutes (1x20')

Les horaires du début des plateaux sont définis dans l'outil **FAL** et affichés sur le **Site Internet** dans la rubrique **FAL**.

Possibilité de débiter le plateau à **12h00**, puis **12h25** et **12h50** pour une fin à 13h15.

Décompte des points

3 : Match Gagné - 1 : Match Nul - 0 : Match Perdu - Retrait de 1 : Match Forfait

Qualification pour le tour suivant : 2 équipes qualifiées sur 4 et les 2 meilleurs 3e pour le prochain tour du Festival Foot U13 Féminin

Important : Les autres équipes classées 3e et 4e sont éliminées.

Attention : Défi-Jonglage sur les plateaux 15 minutes avant la première rencontre pour toutes les équipes.

Important : Les résultats seront à saisir dans l'outil FAL et feuilles de plateau et de composition des équipes seront scannées dans le même outil ou retournés, si problème au District à l'adresse courriel suivante : iperrette@foot44.fff.fr sous 48 heures. **Les clubs retardataires pourront être amendés.**

4. Coupe Foot5 U13 Féminine

14 équipes sont engagées.

- Tour 1 du 27 janvier 2024

La Commission a établi 3 centres de 4 ou 5 équipes sous forme de mini-championnat qui figurent en annexe.

Tour 1 : 14 équipes >> 2 poules de 5 (3 qualifiés par groupe) + 1 poule de 4 (2 qualifiés) soit 8 qualifiés

- **Tour 2 du 17 février 2024**

T2 : 8 équipes >> 2 poules de 4 (2 qualifiés par groupe) >> 4 qualifiés pour la finalité départementale

- **Finalité départementale : 27 avril 2024**

5. U13 Élite Passerelle

La Commission a fixé une réunion destinée aux clubs qui participeront à cette épreuve pour laquelle ils seront conviés le lundi 19 février 2024 à 19h00 au District de Football.

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand



La secrétaire,
Isabelle Perrette

Type de dossier : Administratif									
Dossier :	21579745	Match :	60798.1	Départemental 4 U13 Masculin / 2			Groupe A	656	
Date :	18/01/2024		09/12/2023	502069	St Nazaire Mean 1	-	500258	St Nazaire Ump 4	
Personne :							Club :	502069 ALERTE DE MEAN - ST NAZAIRE	
Motif :	01	Retard Feuille de Match				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches				18/01/2024	18/01/2024	16,00€	
Nombre de dossiers de type : Administratif : 1									



4 rue du Leinster - CS 44502
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

Dossier suivi par : iperrette@foot44.fff.fr

Foot à 8 – Festival Foot U13F - Pitch

Tour 1 - Tour Éliminatoire
Samedi 27 Janvier 2024

Saison 2023/2024



CENTRE N°01 - Nantes Don Bosco Foot

- 1 - Gf Loroux Divatte 1
- 2 - Nantes Don Bosco Foot 1
- 3 - Ent. Fcmtl Fclcm Jascm 1
- 4 - Gf Pays Noir 2

CENTRE N°03 - St-Étienne de Montluc Fcs

- 1 - Châteaubriant Voltigeurs 1
- 2 - Pornic Foot 1
- 3 - St-Étienne de Montluc Fcs 1
- 4 - Gf Dresny Plessé Vay 2

CENTRE N°05 - Gf Loire et Cens

- 1 - Gf Loire et Cens 1
- 2 - Gf Nantes Est 1
- 3 - St-Marc s/Mer Foot 1
- 4 - Rezé Fc 2

CENTRE N°07 - Carquefou Usja

- 1 - Carquefou Usja 1
- 2 - Nantes La Mellinet 1
- 3 - Vieillevigne La Planche Asf 1
- 4 - Gf Canal et Forêt 1

CENTRE N°09 - St-Herblain Uf

- 1 - Gf Hirondelles Gesvres 1
- 2 - Thouaré s/Loire Us 1
- 3 - Nort s/Erdre Ac 1
- 4 - St-Herblain Uf 1

CENTRE N°11 - Le Pellerin Fc Basse Loire

- 1 - Nantes Métallo Sc 1
- 2 - Le Pellerin Fc Basse Loire 1
- 3 - Gf Dresny Plessé Vay 1
- 4 - Nantes Étoile du Cens 1

CENTRE N°02 - Rezé Fc

- 1 - Gf Vertou Sorinières 1
- 2 - Rezé Fc 1
- 3 - Guérande La Madeleine As 1
- 4 - Gf Loireauxence Foot 1

CENTRE N°04 - Gf Orvault

- 1 - Gf Orvault 1
- 2 - Pontchâteau Aos 1
- 3 - Gf Vertou Sorinières 2
- 4 - Gf Nantes Est 2

CENTRE N°06 - La Chapelle s/Erdre Ac Ch.

- 1 - Gf Havre et Loire 1
- 2 - La Chapelle s/Erdre Ac Chap. 1
- 3 - Gf Mouzillon-Vignoble 1
- 4 - Nort s/Erdre Ac 2

CENTRE N°08 - Gf Sud Loire La Montagne

- 1 - Gf Phil'Coul 1
- 2 - Héric Fc 1
- 3 - Gf Sud Loire La Montagne 1
- 4 - Villeneuve Bourgneuf Fc 1

CENTRE N°10 - Nantes Fc

- 1 - Nantes Fc Féminines 3
- 2 - Nozay Os 1
- 3 - Savenay Malville Prin. Fc 1
- 4 - Gf Havre et Loire 2

CENTRE N°12 - Bouguenais Foot

- 1 - Gf Loirocéan 1
- 2 - Sucé s/Erdre Jge 1
- 3 - Bouguenais Foot 1
- 4 - Derval Sc Nord Atlantique 1



CENTRE N°13 - Gf Hirondelles Gesvres

- 1 - Gf Al Châteaubriant Erbray 1
- 2 - Nantes Sc 1
- 3 - Gf Hirondelles Gesvres 2
- 4 - Camoël Fc Presqu'Île Vilaine 1

CENTRE N°14 - Rouans Vue Esm

- 1 - St-Nazaire Af 1
- 2 - Ste-Luce s/Loire Us 1
- 3 - Génomeston As Sud Loire 1
- 4 - Rouans Vue Esm 1

CENTRE N°15 - Montoir Cs

- 1 - Gf Presqu'Île 44 1
- 2 - Montoir Cs 1
- 3 - Gf Pays Noir 1
- 4 - Ste-Pazanne Fc Retz 1





COUPE FOOT 5

U12-U13F

27/01/2024



Centre 1	
Lieu	DISTRICT
A	Chateaubriant Voltig 2
B	Ent Stephanois-Ubcc 1
C	GF Loire et Cens 2
D	Gf Presqu'île 44 2
E	GF Loirocean 2

Centre 2	
Lieu	DISTRICT
F	St Nazaire Af 2
G	GF La Grigonnais Pierre Bleue 1
H	Savenay Malville Pfc 2
I	Ent Stephanois-Ubcc 2
J	F.C. Pays de Guémené 1

Centre 3	
Lieu	BARBECHAT
K	GF Loroux Canton 2 F
L	Ent Fcmtl-Fclm-Jasm 2
M	Nantes Sporting Club 2
N	J.S.C. Bellevue Nantes 1



14, rue du Leinster - CS 44502 -
44245 La Chapelle-sur-Erdre
Cedex



FEUILLE DE PLATEAU CENTRE 1

à renvoyer sur Footclubs via FAL accompagné des feuilles de compositions de chaque équipe
le dimanche soir au plus tard

Date :	27/01/2024
Lieu	DISTRICT

DURÉE D'UN MATCH :

10 MINUTES

Les rencontres se déroulent en autoarbitrage, sous le contrôle des responsables d'équipe et du responsable de plateau

Victoire = 3 points

Défaite = 1 point

Pas de match nul : Indiquer un but de plus en cas de victoire aux tirs au but (exemple : A contre B se termine par 2-2 et A gagne aux tirs au but, indiquez que A gagne 3 à 2 contre B)

Catégorie	U12-U13F
------------------	-----------------

N° Match	Horaires	Equipe 1	SCORE	Equipe 2
1	12H00	Chateaubriant Voltig 2		Ent Stephanois-Ubcc 1
2	12H12	GF Loire et Cens 2		Gf Presqu'Ile 44 2
3	12H24	Chateaubriant Voltig 2		GF Loirocean 2
4	12H36	Ent Stephanois-Ubcc 1		GF Loire et Cens 2
5	12H48	Gf Presqu'Ile 44 2		GF Loirocean 2
6	13H00	Chateaubriant Voltig 2		GF Loire et Cens 2
7	13H12	Ent Stephanois-Ubcc 1		GF Loirocean 2
8	13H24	Gf Presqu'Ile 44 2		Chateaubriant Voltig 2
9	13H36	GF Loire et Cens 2		GF Loirocean 2
10	13H48	Ent Stephanois-Ubcc 1		Gf Presqu'Ile 44 2

Remarques (incidents de jeu, blessures, sanctions....)

A remplir et à signer par le responsable du plateau

Contrôle des licences et appel des joueuses (obligatoires)	
OUI	
NON	

Nom- Prénom du responsable de plateau
N°de licence
Signature



14, rue du Leinster - CS 44502 -
44245 La Chapelle-sur-Erdre
Cedex



FEUILLE DE PLATEAU CENTRE 2

à renvoyer sur Footclubs via FAL accompagné des feuilles de compositions de chaque équipe
le dimanche soir au plus tard

Date :	27/01/2024
Lieu	DISTRICT

DURÉE D'UN MATCH :

10 MINUTES

Les rencontres se déroulent en autoarbitrage, sous le contrôle des responsables d'équipe et du responsable de plateau

Victoire = 3 points

Défaite = 1 point

Pas de match nul : Indiquer un but de plus en cas de victoire aux tirs au but (exemple : A contre B se termine par 2-2 et A gagne aux tirs au but, indiquez que A gagne 3 à 2 contre B)

Catégorie	U12-U13F
------------------	-----------------

N° Match	Horaires	Equipe 1	SCORE	Equipe 2
1	14H30	St Nazaire Af 2		GF La Grignonnais Pierre Bleue 1
2	14H42	Savenay Malville Pfc 2		Ent Stephanois-Ubcc 2
3	14H54	St Nazaire Af 2		F.C. Pays de Guémené 1
4	15H06	GF La Grignonnais Pierre Bleue 1		Savenay Malville Pfc 2
5	15H18	Ent Stephanois-Ubcc 2		F.C. Pays de Guémené 1
6	15H30	St Nazaire Af 2		Savenay Malville Pfc 2
7	15H42	GF La Grignonnais Pierre Bleue 1		F.C. Pays de Guémené 1
8	15H54	Ent Stephanois-Ubcc 2		St Nazaire Af 2
9	16H06	Savenay Malville Pfc 2		F.C. Pays de Guémené 1
10	16H18	GF La Grignonnais Pierre Bleue 1		Ent Stephanois-Ubcc 2

Remarques (incidents de jeu, blessures, sanctions....)

A remplir et à signer par le responsable du plateau

Contrôle des licences
et appel des joueuses
(obligatoires)

OUI	
NON	

Nom- Prénom du responsable de plateau

N°de licence

Signature



14, rue du Leinster - CS 44502 -
44245 La Chapelle-sur-Erdre
Cedex



FEUILLE DE PLATEAU CENTRE 3

à renvoyer sur Footclubs via FAL accompagné des feuilles de compositions de chaque équipe
le dimanche soir au plus tard

Date :	27/01/2024
Lieu	BARBECHAT

DURÉE D'UN MATCH :

8 MINUTES

Les rencontres se déroulent en autoarbitrage, sous le contrôle des responsables d'équipe et du responsable de plateau

Victoire = 3 points

Défaite = 1 point

Pas de match nul : Indiquer un but de plus en cas de victoire aux tirs au but (exemple : A contre B se termine par 2-2 et A gagne aux tirs au but, indiquez que A gagne 3 à 2 contre B)

Catégorie	U12-U13F
-----------	----------

N° Match	Horaires	Equipe 1	SCORE	Equipe 2
1	14H00	GF Loroux Canton 2 F		Ent Fcmtl-Fclcm-Jasm 2
2	14H10	Nantes Sporting Club 2		J.S.C. Bellevue Nantes 1
3	14H20	GF Loroux Canton 2 F		Nantes Sporting Club 2
4	14H30	Ent Fcmtl-Fclcm-Jasm 2		J.S.C. Bellevue Nantes 1
5	14H40	GF Loroux Canton 2 F		J.S.C. Bellevue Nantes 1
6	14H50	Ent Fcmtl-Fclcm-Jasm 2		Nantes Sporting Club 2
7	15H00	GF Loroux Canton 2 F		Ent Fcmtl-Fclcm-Jasm 2
8	15H10	Nantes Sporting Club 2		J.S.C. Bellevue Nantes 1
9	15H20	GF Loroux Canton 2 F		Nantes Sporting Club 2
10	15H30	Ent Fcmtl-Fclcm-Jasm 2		J.S.C. Bellevue Nantes 1
11	15H40	GF Loroux Canton 2 F		J.S.C. Bellevue Nantes 1
12	15H50	Ent Fcmtl-Fclcm-Jasm 2		Nantes Sporting Club 2

Remarques (incidents de jeu, blessures, sanctions....)

A remplir et à signer par le responsable du plateau

Contrôle des licences
et appel des joueuses
(obligatoires)

OUI	
NON	

Nom- Prénom du responsable de plateau

N°de licence

Signature